



Saint-Martin de Ré, le 14/06/ 2021.

59^e ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE YCSM LUNDI 14JUN 2021.

- 1°.Présentation du rapport moral
- 2°.Présentation du rapport financier.
- 3°.Présentation du programme 2021
- 4°.Bureau 2021 et Election du Président
- 5°.Questions diverses.
- 6°.Remerciements

Présents parmi les membres du bureau :

Bruno Gourdon, Francine Pelleray, Francine Cousot, Michel Sallaberry, Henri Desgrottes, Christian Vinais, Françoise Gourdon, Mirenchu Boutang, Perrine Pelleray, Sophie Mardon, Gaëlle Gevers

Absents excusés parmi les membres du bureau : Nathalie Compagnot

35 pouvoirs ont été reçus pour l'Assemblée Générale pour 54 cotisations.

En raison de l'épidémie de coronavirus et du respect des conditions sanitaires, l'Assemblée Générale annuelle prévue initialement le samedi 24 avril, a été reportée au lundi 14 juin 2021, en présence des seuls membres du Bureau.

Le quorum étant atteint, Bruno Gourdon, Président du Yacht-club de Saint-Martin de Ré ouvre la 59^e assemblée générale ordinaire à 18 heures en remerciant les membres présents.

YACHT CLUB DE SAINT-MARTIN DE RE

Corps de garde de la chaîne. 17410 Saint-Martin de Ré. Tel : 06 52 26 69 96

www.ycsm-club.fr email : contact@ycsm-club.fr

Association à caractère sportif, à but non lucratif, régie par la loi de 1901

1°. Présentation du rapport moral de l'année 2020.

Le rapport moral est présenté par Bruno Gourdon, Président.

Ce dernier rappelle que : suite à l'épidémie du coronavirus, toutes les manifestations inscrites au calendrier du Yacht-club en 2020 ont dû être annulées, le club ne pouvant satisfaire aux conditions sanitaires dictées par le gouvernement. Cette décision prise par l'ensemble du bureau et communiquée aux membres du club, concernait principalement toutes les régates de l'été, les sorties bateaux moteurs, les dîners, la journée SNSM, la sortie du CDA pour les handicapés et la journée Golf, le Président ne voulant prendre aucun risque vis à vis de ces membres.

Cependant nous avons pu maintenir la traditionnelle galette des Rois du 2 janvier 2020, la France n'étant pas encore confinée à cette date..

Les permis côtiers et hauturiers ont pu également être maintenus dans la limite de six personnes, sous la responsabilité de Christian Vinais.

Concernant la SNSM, grâce à vos dons, le Président a pu remettre un chèque de plus de 3000 euros aux sauveteurs en mer de l'île de Ré.

Annuaire des marées 2020 : celui-ci a été reconduit dans les mêmes conditions qu'en 2019 avec plus de 32 annonceurs.

Au même titre que le CNM, Monsieur le Maire de St Martin, que je remercie, nous a accordé une subvention de 1500 euros pour le fonctionnement du club.

Au 1^{er} janvier 2020, le port qui était géré par la Mairie de St Martin est passé sous la coupe du Département en vertu de la loi Nôtre.

Le personnel du port a été maintenu dans ses fonctions.

De ce fait, notre Club House qui dépendait de la Mairie se trouve maintenant sous le contrôle du Département. A ce jour, malgré plusieurs relances, nous sommes toujours dans l'attente de notre nouvelle convention.

Je dois également vous informer que le Port avait l'intention de reprendre notre club pour y tenir des réunions et en faire leur cantine. Francine Pelleray, Francine Cousot, Henri Desgrottes et moi-même avons dû batailler ferme pour que le Yacht-club reste ce qu'il est...

Nous avons accepté que le Département ou éventuellement la SNSM, puisse occuper ponctuellement notre local pour des réunions, en nous prévenant à l'avance.

Enfin, pour mémoire, je vous rappelle que je donnerai ma démission de la Présidence du Yacht-Club, à dater du 28 octobre lors du dîner de clôture.... Un conseil d'administration sera convoqué début novembre pour élire le nouveau Président et son bureau.

VOTE DE L'ASSEMBLEE POUR LE RAPPORT MORAL

CONTRE : 0

POUR : Tous

LE RAPPORT MORAL EST VOTE A L'UNANIMITE

2. Présentation du rapport Financier 2020 par Francine Cousot

Le bilan 2020 présente un solde positif de : 5131,36 euros provenant des recettes de l'annuaire des marées malgré une réduction allant jusqu'à 50% en raison du Covid, des cotisations des membres malgré une baisse de 30% et le manque d'activités.

54 MEMBRES COTISANTS AU 31/12/2020 AU LIEU DE 74 EN 2019

SITUATION AU 31/12/2019 : 18727,02

SITUATION AU 31/12/2020 : 23858,38

SOIT : + 5131,36

DEPENSE DU CLUB EN 2020 : 10165,64

RECETTE DU CLUB EN 2020 : 15297,00 Soit + 5131,36

DEPENSE DU CLUB :

Annuaire des marées : 3949

Assurances : 581,01

CDV : 204,00

Ligue FFV Aquitaine 126,00

Licences FFV 819,00

FFV : 335,50

URCAN : 50,00

Don SNSM : 650,00

Frais déplacement : 203,14

Location Tivoli : 1672,00

Frais arbitre : 95,00

Frais bancaires : 25,20

Restauration club : 170,37

EDF : 968,50

TEL : 247,55

EAU : 69,37 **Soit un total de : 10165,64**

RECETTES DU CLUB :

Cotisations : 4108,00

Droits d'entrées : 200,00

Licences FFV : 702,00

Location club : 2300,00

Pubs annuaire : 6385,00

Sponsor : 100,00

Subvention : 1500,00

Vente : 2,00

Soit un total de 15297,00 euros

VOTE DE L'ASSEMBLEE POUR LE RAPPORT FINANCIER

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier de l'année 2020 est voté à l'unanimité

3°. Présentation des projets 2021.

Les activités du Yacht-Club en 2021 ont été fortement modifiées, en raison de l'épidémie du Coronavirus.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier :

2 Janvier La traditionnelle galette des Rois a réunit une trentaine de personnes.

A . AG du 24 avrii : Reportée au lundi 14 juin 2021.

B. Compétition de Golf du 18 mai anulée et reportée en septembre ou octobre

C. Vendredi 4 juin : Déjeuner au Port du Plomb : Annulé

D. Jeudi 24 juin : Diner au club : annulé

E. Mercredi 7 et Jeudi 8 juillet : Tour de Charente Maritime à la voile

F. Mardi 13 juillet : Banc du Bûcheron

G. Mercredi 14 juillet : Traditionnel dîner en blanc au club + feu d'artifice

H. Mardi 27 juillet : Banc du Bûcheron

I. Mardi 3 et Mercredi 4 Août : Régate les Voiles de St Martin Loix

J. Samedi 7 Août : Régate Trophée Danglade

K. Lundi 9 août : Challenge YCSM et CNLF

L. Jeudi 12 août : Régate Morgan Tofinou Cup

M. Vendredi 20 août : Régate du Président de fin de saison

N. Mercredi 25 août : Banc du Bûcheron

O. Mercredi 1^{er} septembre : Rassemblement de voitures anciennes

P. Jeudi 7 septembre : Soirée SNSM

Q. Sortie bateaux moteurs CDAIR pour les handicapés ?

R. Jeudi 16 septembre : Déjeuner au Port du Plomb

S. Samedi 25 septembre : Fête du coquillage à St Martin

T. Jeudi 28 octobre : Dîner de clôture au restaurant

Le Président rappelle que les membres désirant organiser une soirée privée peuvent utiliser les locaux, à condition de respecter les normes sanitaires en vigueur.
Les responsabilités du Président et du Club sont dégagées, sachant qu'il s'agit d'une réunion privée...

Les conditions restent inchangées : rendre le Club en très bon état et versement d'un chèque de 60 euros, qui sera redonné à la SNSM.

4. Annuaire des marées 2021.

Malgré la crise économique qui a frappé de plein fouet nos traditionnels annonceurs au cours de l'année 2020, nous avons pu maintenir et garder l'ensemble de nos partenaires en leur accordant une réduction de 30 à 50% sur leur facture, à condition de renouveler leur publicité en 2021. C'est ainsi que nous avons pu en conserver 29, au lieu de 32.

Le coût de cet annuaire est de 4 000 euros environ dont une partie est prise en charge par la Mairie de Saint-Martin qui nous octroie une subvention de 1 500,00 €.

Pour information, le port de St Martin étant passé au 1^{er} janvier 2020 au Département, ce dernier édite également un annuaire des marées, d'un format plus important.

Liste de nos annonceurs : 29 annonceurs ont accepté de nous rejoindre.

Océan Nautique, Motte Marine, Ré Plaisance, Chantier naval des Pertuis, Equinoxe, Do Ré Mi, Permis bateau Christian Vinais, Intermarché de Saint-Martin de Ré, Centre Leclerc de Saint-Martin de Ré, Loix & Savons, La Cible, La Baleine Bleue, Le Bistrot Marin, Le Belem, Le tout du cru, Incognito, Musée Ernest Cognacq, Yoo Too, Bateau Ecole PC, La Sarrazine, Parfiges Le Moulin à huile d'Olive, Victoria Keys, Assurances Générali, Migration, Optic 2000, Diffusion traiteur et Aurélie.

5. Permis côtier et hauturier :

Christian Vinais, pour les permis côtiers et hauturiers.

Les séances ont lieu au club en respectant les consignes covid 19.

6°. AG URCAN : Date en attente de confirmation en juillet.

7°. Questions diverses :

Demande d'autorisation pour le pique-nique de Loix (régate des Voiles de St M –Loix)

Organisation du pique-nique au Bûcheron (régate Morgan Tof).

Dîner SNSM

8. Entretien du club et projets annexes :

1°. **Recherche de sponsors** pour les lots de régates.

2°. **Vente de produits siglés YCSM** : En cours avec BAO à la Rochelle

Pulls, sweat-shirts, polos, casquettes, sacs, fanions en stock et le reste sur commande.

3°. **Travaux au club** : Quelques finitions à terminer. +

- Prévoir le remplacement des radiateurs électriques.
- Refaire le plafond de la mezzanine
- Devis pour la toiture en attente suite à des fuites au niveau de la mezzanine .
- Devis auprès de la Verdinière pour lutter contre l'humidité provenant du mur extérieur donnant sur le Port à droite de la porte d'entrée.

Un courrier a été adressé au Département pour faire le nécessaire sans réponse à ce jour.

***Venez au club pendant l'été ! Faites le vivre !
Nous avons la chance d'avoir la plus belle terrasse de
Saint-Martin,
c'est dommage de ne pas en profiter.***

4°. Renouvellement du bureau :

Bruno Gourdon, Président du YCSM depuis plus de dix ans, cède sa place à Christian Vinais avec effet au 29 octobre 2021. Le conseil d'administration se réunira après cette date pour élire le nouveau Président et son bureau

5°. Composition 2021 du bureau :

Suite à la réunion du bureau après la tenue de l'AG, il en ressort que celui-ci est reconduit jusqu'à fin octobre 2021 avec les modifications suivantes :

Christian est nommé Vice Président et Nathalie Compagnot prend la place de Sophie Mardon démissionnaire pour le poste de communication et de secrétariat.

Composition 2021 du Bureau et du Comité de Direction :

Bureau :

Président :	Bruno Gourdon
Vice-Président :	Christian Vinais et Francine Pelleray
Trésorière :	Francine Cousot
Com +secrétariat	Nathalie Compagnot

Comité de Direction :

Secteur Voile :	Michel Salaberry Henri Des Grottes Christian Vinais, Bruno Gourdon
Secteur sorties bateaux moteurs :	En Attente
Secteur sponsoring / relations publiques :	Nathalie Compagnot Gaëlle Gevers Martine Danglade
Secteur formation aux permis :	Christian Vinais
Accueil, Apéritifs, dîners :	Perrine Pelleray Nathalie Compagnot Mirenchu Boutang Francine Pelleray

6.°Election du nouveau Président :

Bruno Gourdon assumera la fonction de président jusqu'à fin octobre 2021

7. Remerciements :

Le Président remercie chacune et chacun pour leur aide et souhaite après avoir passé plus de dix ans à la tête du Yacht-club, bonne chance à son successeur

En conclusion, le club est présent toute l'année sur le plan local. Nous sommes bien intégrés et avons de bons contacts avec nos différents interlocuteurs.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h20 le Président lève la séance .

Fait à Saint-Martin de Ré Le 14 juin 2021.

Le Président.
Bruno Gourdon